

### La filière bois en Languedoc-Roussillon en 2010

Camille de CAIX – DRAAF-Srise, Pascale MARASOVIC - INSEE

Le Languedoc-Roussillon figure parmi les cinq régions les plus boisées de France, avec 1,2 million d'hectares de forêt dont 75 % appartiennent à des propriétaires privés. Cependant, elle occupe l'avant-dernière position en nombre d'établissements et de salariés de la filière bois implantés sur son territoire. Le moindre développement local de la filière ne s'explique qu'en partie par une accessibilité restreinte et un morcellement des forêts privées régionales, rendant difficile leur exploitation. En effet, la ressource locale est partiellement exploitée par des établissements situés hors de la région. Les acteurs les plus nombreux se situent dans les activités en amont de la filière, comme l'exploitation des forêts. Avec peu d'emplois salariés et beaucoup de non salariés, la main-d'œuvre y est peu qualifiée, les salaires limités et le taux de féminisation très bas comparativement aux emplois de la région. Dans les activités en aval de la filière, les établissements sont moins nombreux, mais du fait de quelques gros établissements, le nombre de salariés y est conséquent. Dans l'ensemble de la filière, la rémunération brute des salariés est inférieure à la moyenne nationale, malgré une structure régionale des emplois salariés par catégorie professionnelle comparable à la moyenne hexagonale.

L'analyse des indicateurs financiers de 2010 montre une meilleure situation des entreprises de la filière bois en Languedoc-Roussillon qu'au niveau national, notamment une bonne rentabilité du segment « sciage-travail du bois », ainsi que du segment « papier-carton ». En revanche, le segment « fabrication de meubles » est plus fragile.

#### Une forêt difficile à exploiter et morcelée

Avec 1,2 million d'hectares de forêt, le Languedoc-Roussillon figure au palmarès des 5 régions les plus forestières de France, derrière l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La forêt recouvre 43 % du territoire régional, contre 29 % en moyenne nationale (carte 1), avec un taux de boisement comparable dans chacun des cinq départements régionaux (source IFN- campagne d'inventaire 2005 à 2009).

Cependant, selon l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), les surfaces régionales en forêt sont difficiles voire très difficiles à exploiter pour 60 % d'entre elles (contre 30 % en moyenne nationale) notamment dans l'Aude (67 %) et dans les Pyrénées-Orientales (84 %). La part des forêts de production éloignées des routes accessibles aux camions est supérieure à la moyenne nationale, et la qualité du bois est classée en catégorie 3 pour 60 % des volumes de bois (46 % au niveau national), c'est-à-dire correspondant à une qualité de bois de chauffage ou d'industrie, mais pas de bois d'œuvre. Comme au niveau national, la forêt privée domine nettement représentant les trois quarts des forêts régionales, les propriétaires privés sont nombreux et détiennent de très petites surfaces, ce qui complique aussi la gestion de la ressource.

Ainsi, le volume de bois récolté du Languedoc-Roussillon est en 13<sup>ème</sup> position des régions métropolitaines. Proche de 900 000 m<sup>3</sup> en 2011, il progresse depuis 2009 mais la contribution à la

récolte nationale reste faible, 2,5 % alors que la superficie régionale des forêts représente 7 % de la superficie nationale. Plus de la moitié de la récolte est constituée de grumes de conifère (bois d'œuvre).

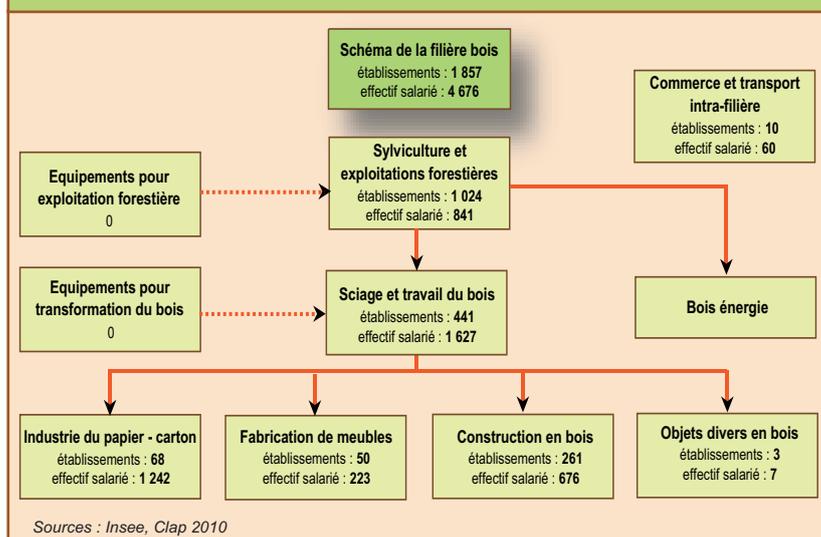
#### Une filière bois peu développée au regard de la ressource forestière

La filière bois désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation de produits finis (graphique 1). En amont, la « sylvi-

Graphique 1 : La filière bois et ses différents segments

De l'amont à l'aval

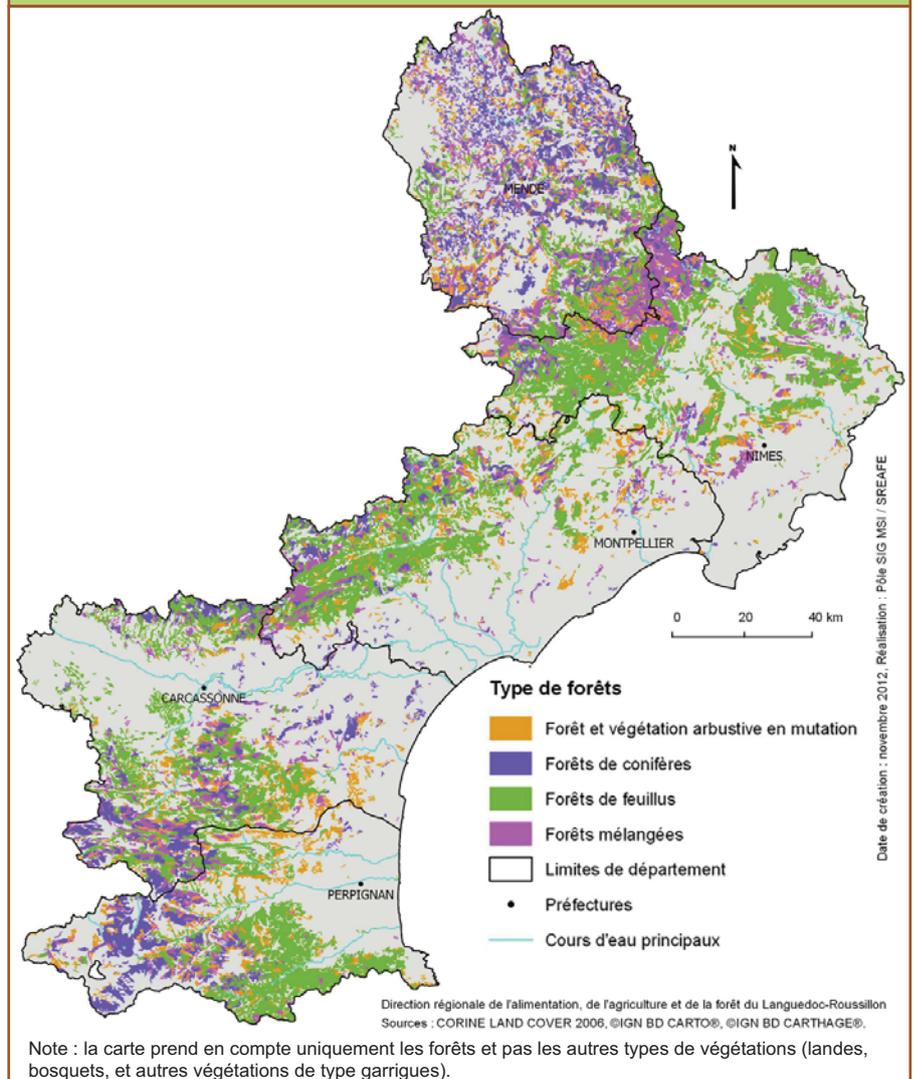
Unité : nombre



culture-exploitations forestières » est le segment de la filière qui fournit la matière première, le bois brut. Celui-ci peut servir de produit intermédiaire (travail du bois) qui sera transformé en produit fini (meuble, construction en bois, objets divers en bois, papier-carton). Il peut également être utilisé en bois énergie. D'autres activités sont liées à la filière sans rentrer dans le schéma amont-aval : fourniture de biens d'équipement pour le travail du bois, commerce et transport intra filière... La filière bois en Languedoc-Roussillon (cf. méthodologie) est composée de 1 857 établissements. Ce sont majoritairement de petites unités : 74 % n'ont aucun salarié et 20 % entre 1 et 10. Cette filière emploie 4 700 salariés en Languedoc-Roussillon. Près de quatre salariés sur dix travaillent dans l'un des quatorze établissements de 50 salariés et plus de la région. Le poids de la filière bois dans l'économie régionale est par ailleurs très limité. Elle représente moins de 1 % des établissements et de l'emploi salarié en Languedoc-Roussillon.

Malgré l'importance de sa forêt, le Languedoc-Roussillon se situe à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant la Corse, quant à son nombre d'établissements et de salariés : 3 % des établissements nationaux de la filière bois sont en Languedoc-Roussillon et 2 % de l'emploi salarié. Les difficultés d'accès et d'exploitation ainsi que le frein à la mobi-

Carte 1 : Répartition des forêts en Languedoc-Roussillon en 2006



### La politique forestière de l'État en Languedoc-Roussillon - DRAAF -

La forêt représente une importante source de matière première : 106 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied et 3,6 % d'accroissement biologique annuel, soit 3,8 millions de m<sup>3</sup>. Pour autant, cette ressource n'est mobilisée qu'à moins d'un quart de son accroissement biologique.

Face à une offre bois potentielle importante et des marchés porteurs, il était indispensable de se doter à l'échelle régionale d'un plan organisant l'action en termes d'animation et d'investissement en faveur des massifs forestiers où la mobilisation est jugée prioritaire eu égard au potentiel de production forestier notamment et en y concentrant les interventions publiques. C'est l'objet du **plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)** du Languedoc-Roussillon 2012-2016, adopté par arrêté du Préfet de région le 12 mars 2012.

Le PPRDF est en cohérence avec le **contrat de filière AGIR pour la forêt et la filière bois** avec lequel il s'articule. En effet, les actions identifiées dans le cadre du PPRDF alimentent le volet « mobilisation » du contrat de filière AGIR signé en 2010 par l'État, la Région et l'interprofession.

**De 2010 à 2013, plus de 30 millions d'euros de fonds publics ont été mobilisés en Languedoc-Roussillon afin d'accompagner la forêt et la filière bois dont près de 40 % provenant de l'État.** Ont été financés :

- des investissements en forêt afin d'améliorer les peuplements existants en réalisant des opérations sylvicoles,
- des pistes forestières afin d'accéder aux peuplements,
- des travaux de protection et prévention des risques : pour la restauration des terrains en montagne (RTM), et pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI),
- l'aide aux entreprises d'exploitation forestière et de la première transformation du bois,
- la mise en œuvre d'actions d'animation auprès des propriétaires forestiers privés afin de dynamiser la gestion de leur forêt et des communes forestières (PPRDF et contrat de filière AGIR pour la Forêt et la Filière Bois),
- des programmes de recherche forestière permettant d'évaluer les qualités génétiques, sanitaires et les itinéraires sylvicoles dans le cadre du changement climatique.

Par ailleurs, le volet « forêt » de la future **Loi d'avenir** ainsi que le **plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois** prévoient une série de mesures fortes afin de favoriser l'utilisation du bois, développer l'emploi et accroître la valeur ajoutée. Ce plan comporte 4 axes dont l'objectif est le lancement d'une nouvelle dynamique de la filière en mobilisant notamment des financements publics et privés pour développer une offre compétitive, afin de développer une filière intégrée et un soutien aux entreprises.

lisation dû au fort morcellement de la propriété privée expliquent en partie ce constat. Un autre élément explicatif réside dans la localisation des établissements exploitants. Une partie des exploitations des forêts régionales (42 % en 2011) est réalisée par des établissements situés hors de la région, le plus souvent en Midi-Pyrénées. *A contrario*, les établissements régionaux exploitent moins les forêts d'autres régions. Le Languedoc-Roussillon, situé entre deux sites de fabrication de pâte à papier (Saint-Gaudens et Tarascon) et limitrophe de départements richement dotés en scieries (Tarn, Aveyron, Haute-Loire), dispose donc de nombreux débouchés extrarégionaux.

### Une main d'œuvre âgée et peu qualifiée

Dans la région, la moyenne d'âge des personnes travaillant dans les activités du noyau de la filière bois (*cf. méthodologie*) est proche de celle de l'ensemble des travailleurs de la région (40,8 ans). Toutefois, la filière bois compte en proportion davantage de jeunes travailleurs, mais aussi des plus âgés (*graphique 2*) : les moins de 24 ans y sont sur-représentés comparativement à l'ensemble des filières. La part des diplômés d'un CAP ou BEP est plus importante dans la filière que dans le reste de l'emploi. Ces formations courtes expliquent en partie la surreprésentation des jeunes. De plus, les travailleurs les plus âgés sont aussi sur-représentés dans la filière. L'importance des non-salariés à la fois plus nombreux dans la filière bois et plus âgés avec une moyenne d'âge de 42,3 ans explique ce dernier constat. La part des plus de 55 ans est de 12 % dans la filière, elle est de 21 % dans la « sylviculture-exploitations forestières » où il y a de nombreux non salariés, principalement des exploitants forestiers. Ceci pourrait entraîner à terme un problème de reprise de ces activités, notamment en Lozère ou dans l'Aude, ou au contraire une opportunité pour moderniser l'exploitation.

En matière de qualification, les personnes travaillant dans la filière bois sont en moyenne moins qualifiées que l'ensemble des actifs occupés : 28 % n'ont aucun diplôme (*graphique 3*). Les femmes y sont plus qualifiées que les hommes : une sur deux dispose au moins du baccalauréat ou d'un diplôme universitaire contre moins d'un homme sur trois. Deux personnes sur trois sont ouvriers. Parmi eux, 44 % sont qualifiés, 38 % sont non qualifiés et 18 % sont des ouvriers agricoles. Ces derniers sont plus présents dans l'amont de la filière. La construction en bois (travaux de charpente) est le segment le moins qualifié avec 7 salariés sur 10 sans diplôme qualifiant, tandis que l'industrie du papier-carton est le plus qualifié, et aussi le plus féminisé.

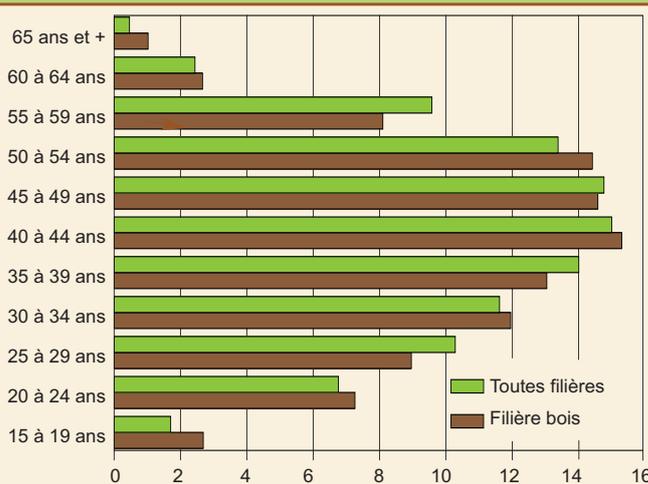
### Dans la région, une moindre rémunération pour les salariés de la filière

En Languedoc-Roussillon, les salariés de la filière bois perçoivent en moyenne une rémunération annuelle brute de 28 100 euros, inférieure de près de 6 % à la moyenne nationale de la filière (29 820 euros) (*tableau 1*). Pourtant, la structure régionale de la filière est similaire à la structure de la filière nationale au regard des catégories socioprofessionnelles. Plus des deux tiers des salariés sont des ouvriers, 10 % sont des employés, 12 % de professions intermédiaires et 7 % sont des cadres.

Pour chacun des segments de la filière, la rémunération moyenne est plus faible en Languedoc-Roussillon qu'en métropole, hormis pour le segment « transport et commerce

Graphique 2 : Répartition des personnes travaillant dans la filière bois en Languedoc-Roussillon par tranche d'âge

Unité : %

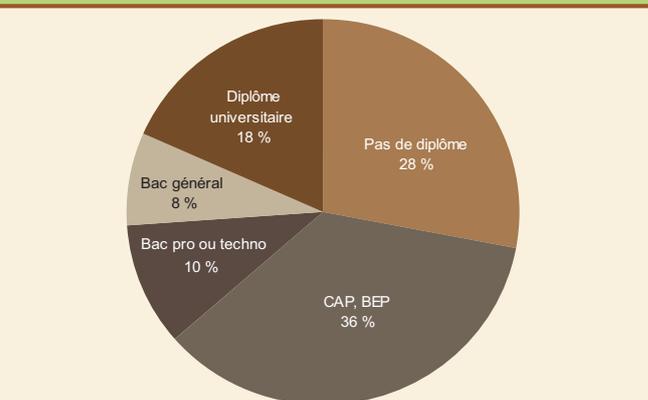


Champ : Salariés et non salariés déclarant travailler dans le noyau de la filière bois

Source : Insee - Recensement de la population 2010

Graphique 3 : Répartition des personnes travaillant dans la filière bois par niveau de diplôme

Unité : %



Champ : Salariés et non salariés déclarant travailler dans le noyau de la filière bois

Source : Insee - Recensement de la population 2010

Tableau 1 : Rémunération brute annuelle moyenne des salariés de la filière bois

unités : euros et %

	Rémunération annuelle brute moyenne (€)	Poids dans la filière bois des ETP salariés de l'industrie du papier-carton (%)
France	29 820	32,2
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>28 106</b>	<b>26,7</b>
Aude	26 926	14,6
Gard	27 544	31,1
Hérault	27 085	21,3
Lozère	23 334	0,0
Pyrénées-Orientales	32 661	48,7

Source : Insee - Clap 2010

intra-filière ». En effet, dans ce dernier segment, la rémunération régionale des salariés (30 900 euros) est supérieure de 3 % à celle sur l'hexagone (29 900 euros). La présence de 12 % de cadres contre 8 % en moyenne nationale et de 32 % d'ouvriers contre 41 % en moyenne nationale explique cet écart.

Dans le segment de la fabrication de meubles, l'écart est maximal, avec - 8 % : 25 300 euros en région contre 27 500 euros en moyenne nationale. Bien que les cadres y soient structurellement plus nombreux en Languedoc-Roussillon, les ouvriers le sont également : 76 % contre 72 %.

Dans l'industrie du papier-carton, l'écart de rémunération régionale et nationale est le plus faible avec 35 100 euros de

rémunération brute annuelle en région contre 36 000 euros en moyenne nationale. Avec une même proportion de cadres et de professions intermédiaires que dans l'hexagone, les effectifs régionaux du segment sont composés de plus d'ouvriers qu'au niveau national et de moins d'employés. Ce segment, en région comme sur l'ensemble du territoire, est celui qui présente les rémunérations de la filière les plus importantes.

Au niveau départemental, les différences de rémunérations des effectifs salariés reflètent le poids du segment de l'industrie du papier-carton. Ainsi, dans les Pyrénées-Orientales où l'industrie du papier-carton est fortement implantée (48,5 % des emplois salariés de la filière en équivalent temps plein), la rémunération brute annuelle est la plus élevée avec 32 660 euros. Les cadres et professions intermédiaires y sont plus nombreux en proportion (62 % d'ouvriers, 10 % de cadres, 15 % de professions intermédiaires). Toutefois, l'industrie du papier-carton offre de moindres rémunérations dans la région qu'en moyenne nationale. Toutes choses égales par ailleurs dans la filière, comme dans le reste des activités, les rémunérations sont moins élevées en Languedoc-Roussillon (Rabier, 2003). A l'inverse, en Lozère, département dépourvu de salariés travaillant dans le papier-carton, la rémunération moyenne est la plus faible avec 23 330 euros. Dans ce département, les bûcherons sont surreprésentés et les cadres et professions intermédiaires sous-représentés : 79 % ouvriers, 1,4 % de cadres et 12 % de professions intermédiaires.

## Deux segments dominant : « sylviculture-exploitations forestières » et « sciage-travail du bois »

Deux segments de la filière bois en amont sont particulièrement importants : la « sylviculture-exploitations forestières » d'une part et le « sciage-travail du bois » d'autre part. Dans la région, ils comptabilisent 79 % des établissements de la filière et 53 % des emplois salariés.

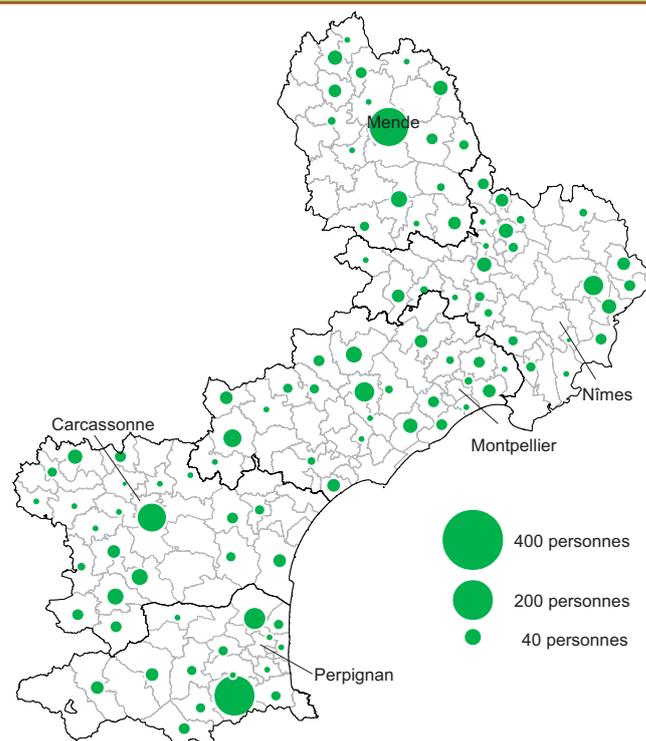
Le segment « sylviculture-exploitations forestières » est le premier en nombre d'établissements. Il en compte 1 024, soit 55 % des établissements de la filière. Ce sont surtout de très petites unités n'employant aucun salarié (tableau 2). Moins d'un établissement sur dix (9 %) emploie des salariés, parmi lesquels les 9 établissements de l'Office National des Forêts (cf. définitions) qui emploient 472 salariés sur les 841 salariés du segment. Ce constat est identique dans chaque département. La Lozère se distingue par une concentration de salariés du segment sur les deux plus grands établissements du département (74 % des salariés).

Le segment « sciage-travail du bois », correspondant à la première transformation du bois, occupe la première place régionale en nombre de salariés. Il mobilise 1 627 salariés, soit 35 % des effectifs salariés de la filière régionale. Les très petites unités sans salarié constituent 63 % des 441 établis-

Tableau 2 : Établissements et salariés du segment « sylviculture-exploitations forestières » en Languedoc-Roussillon			
	Nombre d'établissements		Nombre de salariés
	Total	dont sans salarié	
Aude	163	146	143
Gard	203	174	183
Hérault	228	208	171
Lozère	300	280	257
Pyrénées-Orientales	130	123	87
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>1 024</b>	<b>931</b>	<b>841</b>

Source : Insee – Clap 2010

Carte 2 : Nombre de salariés et non salariés des segments « sylviculture-exploitations forestières » et « sciage-travail du bois »



Champ : personnes en emploi des segments « sylviculture-exploitations forestières » et « sciage-travail du bois » au lieu du travail  
Source : Insee – recensement de la population 2010 - © IGN Bdcarto

sements du segment. Trois établissements de plus de 100 salariés emploient 23 % des salariés. L'essentiel des sciages réalisés dans la région porte sur des conifères (96 % du total en 2011). La Lozère y contribue largement, avec plus de la moitié des sciages régionaux (57 %).

En 2010, 3 020 personnes travaillent en Languedoc-Roussillon dans l'un de ces deux segments de la filière bois. 2 370 d'entre elles sont salariées (78,5 %) et 650 sont non salariées (21,5 %). Ces deux segments regroupent un grand nombre d'ouvriers (44 %) ou d'employés (9 %). En lien probable avec l'importance des non salariés, 13 % se déclarent agriculteurs-exploitants et 8,5 % artisans, commerçants, chefs d'entreprise. Enfin, 19 % se situent parmi les professions intermédiaires et près de 6 % sont des cadres, professions intellectuelles supérieures.

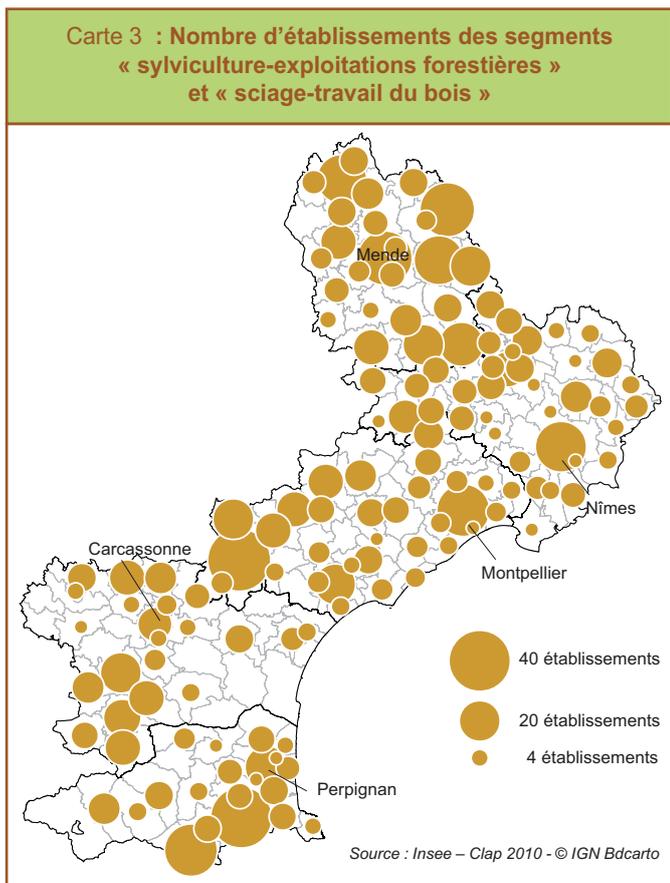
La répartition départementale de ces travailleurs est homogène avec 700 personnes travaillant dans l'Hérault, 600 dans le Gard et 600 dans les Pyrénées-Orientales (carte 2). Les départements de l'Aude et de la Lozère accueillent chacun 500 travailleurs. Les cantons de Perpignan et de Céret dans les Pyrénées-Orientales ainsi que celui de Mende en Lozère concentrent de nombreux travailleurs des deux segments. Si le canton de Montpellier accueille de nombreux établissements (sièges régionaux de l'ONF, de groupements forestiers), il accueille cependant peu de salariés (carte 3).

## Dans l'aval de la filière bois, 1 200 salariés dans l'industrie du papier et du carton

L'aval de la filière bois, l'industrie du papier-carton, la construction et la fabrication de meuble notamment, comprend 392 établissements au total. Les établissements des segments du « commerce et transport inter filière » et des « objets divers en bois » sont peu nombreux en région. En revanche, les établissements de l'aval emploient un peu plus

de 2 200 salariés, soit presque autant que les 1 465 exploitations forestières et scieries de la région. La moitié des effectifs appartiennent au segment de l'industrie du papier-carton. Le Languedoc-Roussillon n'accueille aucun établissement dans la fabrication de pâte à papier.

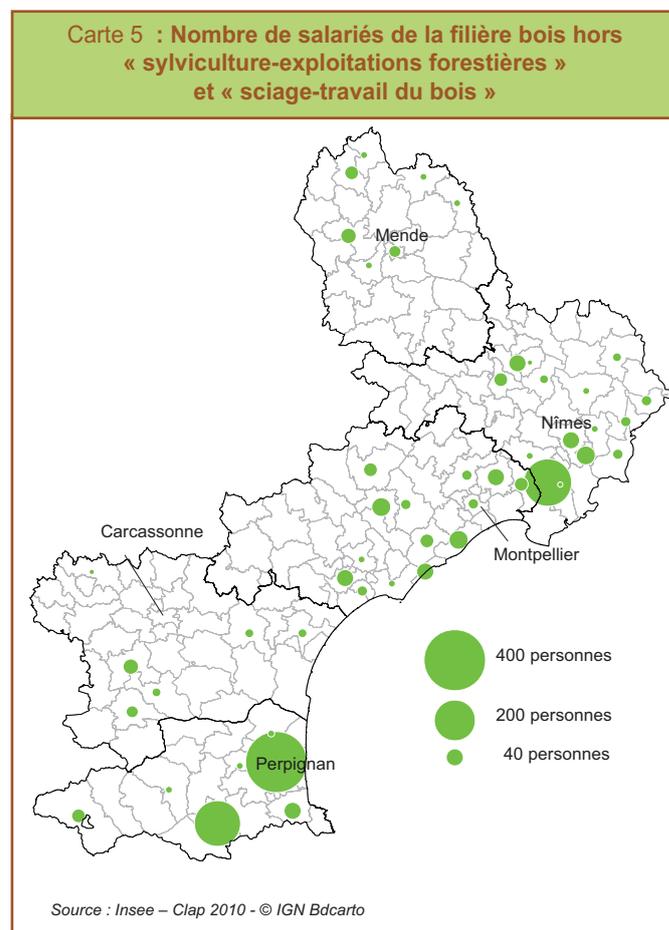
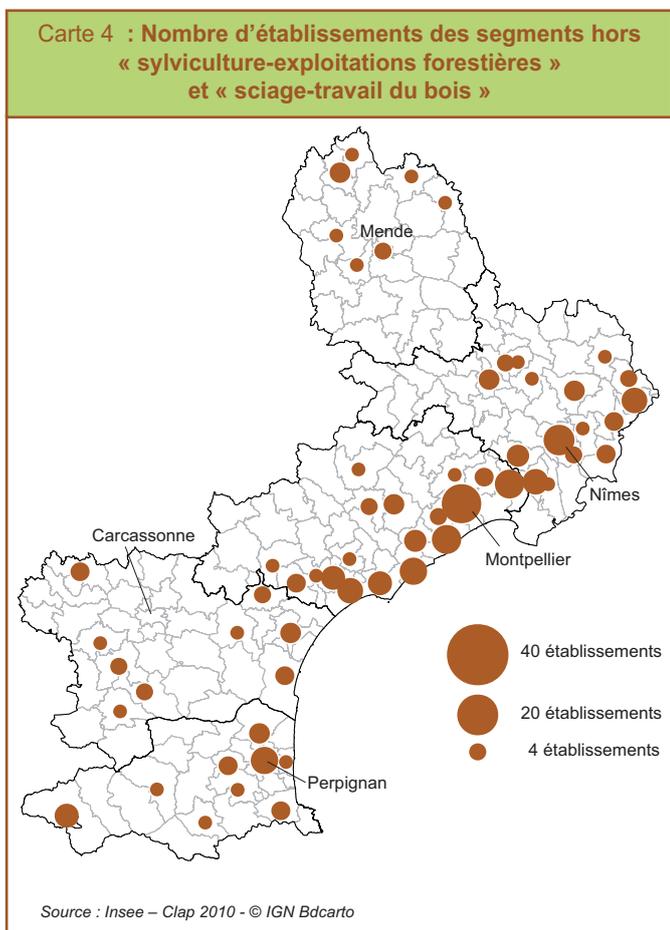
Ces 392 établissements sont majoritairement implantés dans l'Hérault et dans le Gard, qui en concentrent à eux deux, plus de 60 %, principalement dans le secteur de la construction (carte 4). Pourtant, les salariés sont les plus nombreux dans les Pyrénées-Orientales, 35 % des effectifs régionaux (carte 5). La présence dans ce département de deux établissements d'envergure nationale dans l'industrie du papier-carton fait apparaître deux pôles marqués, l'un à Perpignan (Republic Technologies France SAS) et l'autre dans le canton de Céret (Arjowiggins Palalda). De même, dans le Gard, l'implantation sur la commune de Gallargues-le-Montueux de deux grands établissements fait de ce département le 3<sup>ème</sup> pôle régional.



### De bons indicateurs financiers pour la filière bois régionale, sauf pour la fabrication de meubles

Le chiffre d'affaires des entreprises régionales de la filière bois se décompose pour deux tiers en consommation des biens et services utilisés pour la production et pour un tiers en valeur ajoutée, richesse créée par l'activité de production (cf. définitions). Ce taux de valeur ajoutée est supérieur de près de 4 points à la moyenne nationale (tableau 3). Dans chacun des segments régionaux de la filière, la part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires est supérieure à celle de l'hexagone, en particulier pour le segment « sylviculture-exploitations forestières » (37,4 %, soit + 8,8 points du taux national) et pour l'industrie du papier-carton (34,1 %, + 9 points). La construction en bois dégage, en région comme dans l'hexagone, la plus forte part de valeur ajoutée dans son chiffre d'affaires, 41,8 % en Languedoc-Roussillon.

La richesse créée est utilisée, après déduction des impôts et taxes liés à la production pour, d'une part rémunérer les sa-



lariés (salaires, cotisations sociales), et d'autre part rémunérer les apporteurs de capitaux et financer l'investissement (excédent brut d'exploitation - EBE). La part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires et cotisations sociales est plus faible en Languedoc-Roussillon que dans l'hexagone : 71 % contre 76 %. En conséquence, la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée, appelée taux de marge brute, est globalement supérieure dans la région comparativement à la moyenne nationale : 24 % contre 19 %. Cette caractéristique est marquée dans l'industrie du papier-carton : les salaires et cotisations sociales représentent en Languedoc-Roussillon 62 % de la valeur ajoutée contre 73 % en moyenne nationale. Son taux de marge brute atteint 32 % dans ce segment soit + 12 points par rapport à l'hexagone. Segment prépondérant dans la région, il est de loin le plus rentable de la filière bois en Languedoc-Roussillon. Sa productivité apparente du travail, valeur ajoutée rapportée à l'effectif salarié, est supérieure dans la région comparativement au national, 88 000 euros par salarié contre 72 000 euros par salarié dans l'hexagone.

Si les entreprises de la « sylviculture-exploitations forestières » ont un meilleur taux de marge brute au niveau national, ce n'est pas le cas au niveau régional : 38 % contre 27 %. La part des salaires et cotisations sociales dans la valeur ajoutée est plus importante dans la région, 70 % contre 62 % en moyenne nationale.

En revanche, en 2010, le segment de la « fabrication de meubles » apparaît en mauvaise posture avec un taux de marge brute négatif : - 22,6 % contre 10,5 % au niveau national. La richesse créée dans ce segment ne suffit pas à financer les salaires et cotisations sociales, puisque 117 % de la valeur ajoutée y sont consacrés.

### En 2010, en Languedoc-Roussillon pour 100 euros de chiffre d'affaires dans la filière, la rentabilité nette est de 4,3 euros

En 2010, la rentabilité des entreprises régionales de la filière bois, mesurée par le résultat d'exercice rapporté au chiffre d'affaires, atteint 4,3 % de leur chiffre d'affaires contre 2,1 % au niveau national. Ce rendement tient compte des activités de production (résultat d'exploitation), de la gestion financière (résultat financier), ou encore des événements exceptionnels comme des restructurations d'entreprise (résultat exceptionnel) (cf. définitions). Le segment « sciage-travail du bois » connaît la situation la plus favorable avec un résultat d'exercice égal à 6,1 % de son chiffre d'affaires en région contre 1,6 % dans l'hexagone. L'industrie du pa-

pier-carton atteint une rentabilité nette de 4,9 % en région contre 1,8 % en moyenne nationale. La fabrication de meubles, segment le moins rentable au niveau national présente un résultat d'exercice négatif dans la région en 2010, signe de difficultés économiques. Les autres segments de la filière présentent des rentabilités nettes comparables à celles du niveau national.

### Faible part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation

Un point vient néanmoins tempérer les considérations qui précèdent sur la bonne santé des entreprises régionales de la filière bois à l'exception de la fabrication de meubles. Le taux d'exportation est plus faible pour les entreprises régionales (17,1 %) qu'il ne l'est au niveau national (19,7 %). Les débouchés sont donc davantage centrés sur le marché intérieur. Les deux segments forts de la filière bois régionale se différencient selon ce critère : alors que l'industrie du papier-carton présente un taux d'exportation plus faible en Languedoc-Roussillon (30,3 % contre 33,9 % dans l'hexagone), c'est la situation contraire qui prévaut pour le « sciage-travail du bois » (respectivement 14,2 % contre 12,5 %).

### Des centres de décision souvent situés hors de la région

Une part des salariés de la filière bois régionale (38 %) travaille dans un établissement régional dont le centre de décision est extérieur à la région. Pour 12 %, il s'agit d'un groupe de sociétés dont le centre de décision est implanté à l'étranger. Pour l'exploitation forestière et l'industrie du papier et du carton, cette dépendance à un groupe extérieur à la région est forte en termes de nombre de salariés mais faible en termes de nombre d'établissements.

Dans le segment de l'exploitation forestière, en raison du poids de l'office national des forêts (ONF) dans la région, plus de la moitié des salariés (56 %) dépendent de centres de décision situés en France, mais hors de la région.

Le contrôle des emplois régionaux par un groupe hors région, y compris implanté à l'étranger, est particulièrement marqué dans l'industrie du papier-carton où pour 44 % des salariés, les centres de décision se situent à l'étranger et pour 27 % dans d'autres régions françaises. L'implantation en Languedoc-Roussillon de trois entreprises importantes (Arjowiggins Palalda, Republic technologies France et Smurfit Kappa France) qui concentrent près de 60 % des effectifs salariés de ce segment explique ce constat (tableau 4).

Tableau 3 : Indicateurs financiers de la filière bois en Languedoc-Roussillon et en France en 2010

		Productivité apparente du travail <sup>(1)</sup>	Intensité capitalis-tique <sup>(2)</sup>	Taux de valeur ajoutée	Taux d'excé-dent brut d'exploitation (EBE / CA)	Résultat d'exploitation / CA	Résultat de l'exercice / CA	Salaires et cotisations sociales / VA	Excédent brut d'exploitation / VA	Taux d'exportation
		k€ par salarié		%						
France	<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>130</b>	<b>28,8</b>	<b>5,5</b>	<b>3,4</b>	<b>2,1</b>	<b>75,9</b>	<b>19,3</b>	<b>19,7</b>
	Sylviculture-exploitations forestières	88	172	28,6	10,8	6,0	5,3	62,2	37,8	12,5
	Sciage-travail du bois	59	115	28,2	5,5	3,1	1,6	75,7	19,5	12,5
	Industrie du papier et du carton	72	230	25,0	5,0	3,2	1,8	73,2	20,1	33,9
	Fabrication de meubles	50	53	32,9	3,4	1,8	0,6	85,0	10,5	9,3
	Construction en bois	58	40	40,8	7,4	5,1	4,4	79,4	18,0	0,3
Languedoc-Roussillon	<b>Ensemble</b>	<b>68</b>	<b>112</b>	<b>32,6</b>	<b>7,9</b>	<b>5,1</b>	<b>4,3</b>	<b>71,0</b>	<b>24,3</b>	<b>17,1</b>
	Sylviculture-exploitations forestières	74	137	37,4	10,0	2,6	3,0	69,7	26,8	1,0
	Sciage-travail du bois	60	96	27,8	6,6	4,6	6,1	71,7	23,8	14,2
	Industrie du papier et du carton	88	190	34,1	11,0	8,1	4,9	62,0	32,2	30,3
	Fabrication de meubles	39	46	33,4	- 7,6	- 10,7	- 15,0	117,3	- 22,6	17,0
	Construction en bois	59	37	41,8	7,4	5,3	4,8	79,4	17,7	0,1

(1) Rapport entre la valeur ajoutée (VA) et les effectifs salariés au 31 décembre 2010

(2) Rapport entre les immobilisations corporelles et incorporelles et les effectifs salariés au 31 décembre 2010

Source : Insee - Clap 2010, Fare 2010

Tableau 4 : Palmarès des établissements de la filière bois régionale en 2010

	Rang	Nom de l'entreprise	Département	Segment	Tranche d'effectif salarié*
Établissements qui dépendent d'un groupe français	1	ARJOWIGGINS PALALDA	Pyrénées-Orientales	Industrie du papier et du carton	200 à 499 salariés
	2	DIAM BOUCHAGE	Pyrénées-Orientales	Sciage-travail du bois	100 à 199 salariés
	3	ACTIS SA	Aude	Sciage-travail du bois	100 à 199 salariés
	4	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Aude	Sylviculture-exploitations forestières	100 à 199 salariés
	5	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Hérault	Sylviculture-exploitations forestières	50 à 99 salariés
	6	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Lozère	Sylviculture-exploitations forestières	50 à 99 salariés
	7	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Gard	Sylviculture-exploitations forestières	50 à 99 salariés
	8	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Pyrénées-Orientales	Sylviculture-exploitations forestières	50 à 99 salariés
	9	GAILLARD RONDINO	Lozère	Sciage-travail du bois	20 à 49 salariés
	10	IDEE GIPEN - IDEE PAVISOL GIPEN	Gard	Sciage-travail du bois	20 à 49 salariés
Établissements qui dépendent d'un groupe étranger	1	REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE SAS	Pyrénées-Orientales	Industrie du papier et du carton	200 à 499 salariés
	2	SMURFIT KAPPA FRANCE	Gard	Industrie du papier et du carton	100 à 199 salariés
	3	ONTEX HEALTH CARE FRANCE SA	Hérault	Industrie du papier et du carton	20 à 49 salariés
	4	FERMETTES DU MIDI	Hérault	Sciage-travail du bois	20 à 49 salariés
	5	SA BARGUES BOIS	Aude	Sciage-travail du bois	20 à 49 salariés

\* : au 31/12/2010 - Source : Insee – Clap 2010

## Définitions

**ONF** : l'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Le poids de son activité de même que ses résultats, ses salariés (ouvriers forestiers) sont difficilement comparables avec ceux des entreprises privées car cet EPIC bénéficie d'un financement de l'État en plus d'un financement communal correspondant à des frais de garderie et à 2 € supplémentaires par ha de forêt communale gérée.

**Bois de trituration** : bois ronds de petite dimension issus des éclaircies et/ou sous-produits du sciage destinés à la fabrication des pâtes à papier et panneaux de particules.

**Grumes** : tronc d'arbre abattu dont on a coupé les branches (encore recouvert ou non de son écorce).

**Établissement** : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise.

**Exploitant forestier** : entrepreneur responsable de l'activité de négoce du bois qui achète le bois sur pied pour le revendre aux entreprises de la première transformation comme les scieries. Il peut réaliser la récolte ou la confier à un entrepreneur de travaux forestiers.

**Valeur ajoutée** : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire nécessaire à cette production.

**Chiffre d'affaires** : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la valeur de la production c'est-à-dire à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Le **Taux de valeur ajoutée** correspond au rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires hors taxes.

**Salaires et cotisations sociales dans la valeur ajoutée** : rapport entre les charges de personnel (rémunérations et cotisations sociales) et la valeur ajoutée. C'est un indicateur du partage de la valeur ajoutée, pour la partie relative au travail. Pour être totalement exactes sur cet aspect, les charges de personnel devraient prendre en compte la rémunération des non-salariés (indépendants, intérimaires, etc.), ainsi que les transferts de salariés entre entreprises (personnels prêtés, etc.). Plus le ratio est élevé, plus la richesse créée par l'entreprise est utilisée pour rémunérer le travail.

**Excédent brut d'exploitation** : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. La part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée, appelée taux de marge brute, est utilisée pour comparer les rentabilités brutes. Plus le ratio est élevé, plus la richesse créée par l'entreprise sert à rémunérer les apporteurs de capitaux et renouveler le capital investi.

**Productivité apparente du travail** : rapport entre la valeur ajoutée hors taxes et les effectifs salariés au 31 décembre. Il est en milliers d'euros par salarié. Pour être totalement exacts, les effectifs devraient prendre en compte également les non-salariés (indépendants, intérimaires, etc.), ainsi que les transferts de salariés entre entreprises (personnels prêtés, etc.).

**Résultat d'exploitation (ou résultat net de l'exploitation)** : il correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE), déduction faite des dotations aux amortissements (par exemple, le renouvellement des équipements). Rapporté au chiffre d'affaires, c'est un indicateur de la rentabilité courante de l'activité courante de la filière. Il permet ainsi de mesurer la rentabilité « structurelle », uniquement liée à l'activité. Il peut donc être facilement interprété en évolution ou en comparaison.

**Résultat de l'exercice (ou résultat net de l'exercice)** : il correspond à la somme des résultats de la filière, et prend en compte l'ensemble des événements : activité courante (résultat de l'exploitation), mais également résultat financier et les éventuels événements exceptionnels (restructuration, etc.). Rapporté au chiffre d'affaires, il mesure la **rentabilité nette** de la filière. Dans ce sens, c'est un bon indicateur de la rentabilité « réelle », au sens de la situation finale, profit ou perte. Par contre, il est plus délicat à interpréter en évolution ou en comparaison, les événements exceptionnels pouvant l'affecter de manière importante.

**Taux de dépendance** : part des emplois salariés des établissements implantés dans la région qui sont dépendants de centres de décision extérieurs à la région. Le taux de dépendance à des groupes étrangers est le même indicateur en restreignant le numérateur aux emplois salariés des établissements dépendants de centres de décision implantés à l'étranger.

## Méthodologie

La méthodologie d'analyse de la filière économique régionale « Bois » a été développée par l'Insee en partenariat avec le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette méthodologie met en œuvre une définition conventionnelle de la filière fondée principalement sur la nomenclature d'activités française (NAF), et complétée par les enquêtes annuelles de production (EAP) de l'Insee et les enquêtes du SSP (l'enquête annuelle sur les branches d'activité sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois et l'enquête annuelle sur la branche d'activité d'exploitation forestière).

L'appartenance à la filière est définie selon 3 niveaux :

- le **noyau de la filière**, activités complètement intégrées dans la filière ;
- les **secteurs partiels** qui ont une partie significative de leur activité intégrée dans la filière ;
- les **secteurs potentiels** pour lesquels certains établissements sont dans la filière, mais en nombre (très) restreint.

La filière bois regroupe des établissements dont l'activité principale, au sens de la Nomenclature des Activités Française 2008, relève de neuf segments : sylviculture et exploitation forestière, équipements pour l'exploitation forestière, travail du bois, industrie du papier-carton, fabrication de meubles, construction en bois, objets divers en bois, équipements pour la transformation du bois, commerce et transport intra-filière.

Au sein de ces segments, le « noyau » comprend les activités dont la probabilité d'appartenir à la filière est importante.

À ce noyau est ajoutée une liste d'établissements complémentaires arrêtée par les partenaires de l'étude du fait de leur connaissance du secteur. Ce champ élargi est utilisé pour donner une photographie de la filière régionale au 31 décembre 2010. Cependant, pour les analyses et les comparaisons entre régions, le périmètre est restreint au « noyau ».

Cette nouvelle méthodologie et le changement de NAF empêchent la comparabilité des résultats avec ceux de l'étude publiée en octobre 2010 dans *Repères Synthèse* N°6. L'analyse a été faite selon la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008), nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1).

**La totalité de l'étude présente est restreinte au périmètre du noyau de la filière, pour permettre les comparaisons inter-régionales et également, pour l'avenir, les comparaisons temporelles.**

Par nature, certaines des informations exploitées dans cette étude se réfèrent au niveau entreprise et non établissement (c'est le cas notamment des informations relatives aux données financières). Par conséquent, pour ces informations, seules les entreprises mono ou quasi mono-régionales ont été retenues. Les entreprises appartenant à la région Languedoc-Roussillon sont définies comme étant les entreprises mono-établissement ayant leur siège dans la région ainsi que les entreprises pluri-établissements ayant au moins 80 % de leur effectif salarié dans la région Languedoc-Roussillon.

## Sources

■ **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**, année 2010. Clap fournit une information homogène sur la localisation des établissements et l'emploi salarié au 31 décembre 2010.

■ **Déclaration annuelle de données sociales (DADS)**, année 2010. Les DADS permettent de caractériser les salariés au 31 décembre 2010.

■ **Données Fare 2010 (Fichier Approché des Résultats d'Esane)**

Le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle/ESA). Dans cette étude, les données financières issues du fichier Fare 2010 portent sur les entreprises mono ou quasi mono régionales ayant des salariés : 850 entreprises de la filière.

■ **Recensement de la population 2010**, exploitation complémentaire au lieu de travail

■ **Enquête annuelle de branche auprès des exploitations forestières et des scieries**

Cette enquête est faite auprès des entreprises et porte donc sur l'activité de l'ensemble de l'entreprise. D'une part, la plupart des entreprises sont constituées d'un seul établissement dans ce secteur et d'autre part, l'Office national des forêts (ONF) constitue une exception à la règle d'interrogation, chaque département où l'ONF est présent est considéré comme une entreprise distincte à part entière.

## Pour en savoir plus

■ **Site de la draaf** : <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Bois-et-foret>

■ **Rabier R.** (2003), « Faiblesse persistante des salaires du secteur privé en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n° 12, 2003*

■ « La récolte de bois et la production de sciage en 2011 en Languedoc-Roussillon », *Agreste Languedoc-Roussillon, octobre 2013*

■ **Site de l'inventaire forestier** : <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/>